

EXTRAIT DUREGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 15

Absents :

Votants :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date et affichage de la convocation : 24/08/2023

Délibération n°34

Séance du 30 août 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente août à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS : COMET Claude, GARAT Jean-Michel, HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, SANZBERRO Jean-Philippe, ECHINARD Emmanuel, Cécilia LARRALDE, PALLEC Bernard, LAGARDE Laurent, MIURA Nathalie, ITHURBIDE Fabien, INÇABY Emile

ABSENTS :

PROCURATIONS :

A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE – INTEMPERIES DU 20 JUIN 2023

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle à la suite des intempéries du 20 juin 2023. La voirie a été détériorée par les ruissellements d'eau notamment les chemins Patzikurenbordako bidea, Ezpondakobordako bidea, le chemin des fougères

Il propose de demander une dotation de solidarité nationale pour les dégâts occasionnés

Il présente le plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

DÉPENSES H.T.

Travaux :

- chemin Patzikurembordako bidea 21 707.75 €

- Chemin des Fougères : 5 033.50 €

- Chemin Ezpondakoborda bidea : 5 482.50 €

TOTAL DÉPENSES H.T : 32 223.75 €

RECETTES H.T.

✓ Subventions sollicitées :

Etat : 80% du montant HT soit 25 779 €

✓ Autofinancement :

Fonds propres : 6 444.75 €

TOTAL RECETTES H.T : 32 223.75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus

-SOLLICITE une subvention au titre de la solidarité pour les intempéries de juin 2023

-AUTORISE le Maire à déposer la demande de subvention auprès de l'Etat

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance

Cécilia LARRALDE



Le Maire

Michel IBARLUCIA



Envoyé en préfecture le 01/09/2023

Reçu en préfecture le 01/09/2023

Publié le

ID : 064-216400143-20230830-D_2023_34-DE

S²LO